ID: 021-200070894-20231212-C_23_132-DE

Département de la COTE D'OR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de **BEAUNE** EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du 06 décembre 2023 **SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

PRESENTS: Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAULT), Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

EXCUSES: François MARQUET, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Sandra MICHAUD, Jacques MERRA, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT. ABSENTS: Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Pascal ROCHET, Florence ZITO, Claude CHARLES.

POUVOIRS: François MARQUET a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Philippe ROUARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/132 - OBJET: SERVICE DECHETS - TARIFS POUR VENTE DE MATERIEL, SERVICES ET PENALITES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le service déchets est amené à proposer aux redevables certaines prestations de services ou de matériel. En cas de non-respect du règlement de service, des pénalités peuvent être appliquées.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a actualisé le montant de celles-ci comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

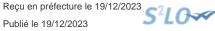
Publié le 19/12/2023

ID: 021-200070894-20231212-C_23_132-DE

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 4 décembre 2023, sont proposés les tarifs TTC suivants :

<u>Description</u>	Unité	2023
PENALITES		
Frais de gestion / dossier	U	15.00 €
Pénalité pour non-évacuation des déchets selon les règles édictées par le Service Public	U	100.00 €
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les bacs d'ordures ménagères	U	50.00 €
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les bacs de collecte sélective (bacs jaunes)	U	100.00 €
Non-conformité d'un bac jaune nécessitant une levée en ordures ménagères	U	Coût de levées C1 ou C2 selon volume
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les Points d'Apport Volontaire	U	100.00 €
Pénalité en cas de non-déclaration ou de fausse déclaration de l'usager auprès du service de gestion des déchets	U/an	400.00 €
Pénalité en cas de refus non justifié du bac OM ou du bac JAUNE quand la dotation est possible	U	100.00 €
Frais de maintenance en cas d'ajustement justifié du volume de(s) bac(s)	U/intervention	35.00 €
Frais de maintenance pour ajustement « de confort » du litrage hors préconisation du règlement communautaire	U	100.00 €
Frais de livraison du bac JAUNE suite à refus lors de la première dotation	U	35.00 €
Frais pour non-respect des consignes de maintenance des bacs nécessitant un 2 ^e déplacement (incluant la prise de RDV pour retrait, réparation, échange ou livraison des bacs, etc)	U	35.00 €
Forfait pour non-retrait de sacs prépayés	U	70.00 €
Pénalité pour non-restitution des clés lors de la reprise d'un bac à serrure	U	15.00 €
Pénalité pour non-nettoyage d'un bac rendu	U	60.00 €
FOURNITURES ET EQUIPEM	ENTS	
Mise en place serrure "de confort" avec 2 clés sur bac 2 roues ou 4 roues	U	50.00€
Clé pour bac au-delà de 2	U	15.00 €
Duplication d'une clé (bac 2 roues ou 4 roues) en cas de perte	U	15.00 €
Non restitution bac 80 litres (y compris frais de gestion)	U	55.00 €
Non restitution bac 120 litres (y compris frais de gestion)	U	55.00 €
Non restitution bac 140 litres (y compris frais de gestion)	U	55.00 €
Non restitution bac 180 litres (y compris frais de gestion)	U	55.00 €
Non restitution bac 240 litres (y compris frais de gestion)	U	55.00 €
Non restitution bac 360 litres (y compris frais de gestion)	U	88.00 €
Non restitution bac 660 litres (y compris frais de gestion)	U	220.00 €
Collecte exceptionnelle	Н	200.00 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 30 litres – tarifs particuliers	le rouleau	33.00 €

ID: 021-200070894-20231212-C_23_132-DE



53.00 € Rouleaux de 20 sacs prépayés de 50 litres – tarifs particuliers le rouleau Sac prépayé de 50 litres à l'unité – tarifs particuliers U 3.00 € Rouleaux de 20 sacs prépayés de 30 litres - tarifs le rouleau 42.00 € professionnels administrations, associations Rouleaux de 20 sacs prépayés de 50 litres - tarifs le rouleau 66.00€ professionnels administrations, associations Sac prépayé de 50 litres à l'unité – tarifs professionnels 3.50 € U administrations, associations Fourniture d'un badge d'accès professionnel pour les U 15.00 € déchèteries (à partir du 6ème badge ou en cas de perte) U 15.00 € Carte déchèterie particuliers en cas de perte U 40.00€ Composteur BOIS U 40.00€ Composteur PLASTIQUE U 3.00 € Bioseau (1ère dotation gratuite)

SERVICES DIVERS			
Refacturation heures Ordures Ménagères pour autres services communautaires	Н	39.00 €	
Location bac OM + CS de 360 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	la semaine / par bac	40.00 €	
Location bac OM + CS de 660 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	la semaine / par bac	70.00 €	
Location bac OM de 360 litres ou 660 litres pour les associations et particuliers	à la levée + frais de dossier	Voir grille tarifaire	
Frais pour non-respect de la date de restitution d'un bac de location (360 L ou 660 L, OM ou CS)	par semaine	50.00 €	
Traitement des ordures ménagères	la tonne (1kg = 8 litres)	Tarif d'incinération en vigueur	

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer pour fixer les tarifs ainsi que les pénalités appliquées par le service déchets pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs des pénalités, fournitures et services divers tels que présentés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,

Pascal GRAPPIN.